

ASSOCIATION REGIONALE LA GRUYERE

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 63
du 19 mai 2016, à 17 heures, Hôtel zur Hochmatt, Im Fang

<u>Présents</u>	: selon listes des présences
<u>Président</u>	: M. Patrice BORCARD, Préfet de la Gruyère
<u>Membres du comité</u>	: MM. Pascal FLORIO, Yves GRANDJEAN, Joseph GREMAUD, Mme Sylvie MAGNE, MM. Yves MENOUD, Jean-Marc PIGUET, Bernard RIME et Daniel SCHMOUTZ
<u>Délégués</u>	: les délégués de 25 communes sur les 25 communes que compte le district
<u>Secrétaire régionale</u>	: Mme Nadine GOBET
<u>Excusés</u>	: -

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 12 novembre 2015
 3. Rapport d'activités et comptes
 - 3.1 Présentation et approbation du rapport d'activités 2015
 - 3.2 Présentation et approbation des comptes 2015 et du rapport de l'organe de révision
 4. Projet de Centre sportif régional
 - 4.1 Informations et décision sur l'attribution d'un mandat complémentaire à la Société Ernst & Young pour l'accompagnement du projet jusqu'à la signature du contrat
 5. Remontées mécaniques fribourgeoises
 - 5.1 Constitution d'un groupe de travail et propositions à l'Assemblée des délégués
 6. Elections
 - 6.1 au sein du Comité de direction
 7. Fusion de communes
 - 7.1 Informations et suite de la procédure
 8. Structures d'accueil de la petite enfance et accueil familial de jour
 - 8.1 Informations et suite de la procédure
 9. Informations
 - 9.1 Aménagement du territoire
 - 9.2 Plateforme juridique Intranet
 10. Divers
-

1. Salutations – Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil, Madame et Messieurs les Syndics, les Conseillères et Conseillers communaux, les membres du Comité de direction de l'ARG, les représentants de la presse et Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale.

C'est dans la langue de Goethe qu'il salue la Commune de Jaun, seule commune germanophone du district de la Gruyère. Il remercie les membres du Conseil communal de Jaun pour l'effort qu'ils consentent en participant, dans une autre langue que la leur, à la plupart des comités et assemblées. Il relève que ces derniers acceptent de travailler dans la langue parlée par la majorité du district. C'est ce qui peut être appelé un bilinguisme pratique ou pragmatique et le district de la Gruyère tient à cette particularité vécue de manière positive par l'ensemble des habitants de cette région.

M. Jean-Claude Schuwey, Syndic de Jaun adresse, dans les deux langues, ses souhaits de bienvenue et il présente sa commune. Il fait savoir que la Commune de Jaun a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée des délégués de l'AISG qui suivra celle de l'ARG.

M. le Président ouvre l'Assemblée et il constate la présence de 25 communes sur les 25 communes membres de l'ARG, ce qui représente 105 voix celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutateurs, soit:

- M. Jean-Luc Probst, Syndic de la Commune de Hauteville
- M. Stéphane Schwab, Syndic de la Commune de Riaz

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire, accompagnée du Rapport d'activités 2015 contenant les comptes 2015, du Message relatif à l'attribution d'un mandat complémentaire à la Société Ernst & Young pour l'accompagnement du projet du Centre sportif jusqu'à la signature du contrat ainsi que du Message relatif à la politique et diversification touristique concernant la constitution d'un groupe de travail et des propositions.

La convocation a également parue dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg.

Il demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de la convocation et de l'ordre du jour. Il constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du 12 novembre 2015

M. le Président demande si quelqu'un a des remarques à formuler au sujet du procès-verbal susmentionné.

Il constate que le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune remarque et il passe au vote.

Décision :

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal no 62 du 12 novembre 2015.

3. Rapport d'activités et comptes

3.1 Présentation et approbation du rapport d'activités 2015

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu le Rapport d'activités 2015 avec la convocation à l'Assemblée. Ce document a été préparé par la Secrétaire régionale, Mme Gobet, et il a été approuvé par le Comité de direction lors de sa dernière séance. Il récapitule les travaux réalisés par l'ARG au cours de l'année écoulée, que ce soit lors des Assemblées annuelles, des Comités de direction ou des diverses commissions ou groupes de travail. En outre, il contient la présentation des comptes de l'Association.

Il relève que, par souci d'économie, le Comité de direction a maintenu la forme actuelle de ce rapport, certes fort modeste, mais dont le coût réside dans celui de quelques photocopies.

Il saisit la présente occasion pour remercier tout particulièrement Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale, pour la qualité de son travail et la préparation de ce rapport d'activités.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée aussi, il propose de passer au vote.

Décision :

Les délégués approuvent le Rapport d'activités 2015 à l'unanimité.

3.2 Présentation et approbation des comptes 2015 et du rapport de l'organe de révision

M. le Président relève que les comptes 2015, approuvés par le Comité de direction et révisés par la Fiduciaire Ruffieux, laissent apparaître une perte d'exercice de Fr. 63'863.32. Il relève qu'en 2015, la contribution de fonctionnement s'élevait à Fr. 4.50 par habitant pondérée à raison de 25% de la population légale et de 75% par la population légale x l'IPF.

Pour la présentation des comptes, il donne la parole à M. Yves Menoud, Président de la Commission financière.

M. Y. Menoud propose de maintenir, pour 2016, la contribution de fonctionnement fixée à Fr. 4.50 par habitant.

Il explique le fonctionnement de la comptabilité de l'ARG. Il reprend chaque compte et donne des informations.

M. Y. Menoud demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas.

M. le Président fait savoir que la Fiduciaire Ruffieux, organe de révision, n'a exceptionnellement, pas pu être présente aujourd'hui en raison d'autres engagements. Dès lors, **M. Y. Menoud** lit le rapport de l'organe de révision.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote.

Décisions :

Les délégués approuvent à l'unanimité les comptes 2015 ainsi que le Rapport de l'organe de révision.

4. Projet de Centre sportif

4.1 Informations et décision sur l'attribution d'un mandat complémentaire à la Société Ernst & Young pour l'accompagnement du projet jusqu'à la signature du contrat

Malgré le fait qu'une partie des délégués sont de nouveaux élus, **M. le Président** renonce à faire l'historique de ce projet lancé il y a huit ans par l'ARG.

Il relève que le recours, déposé en octobre 2015, a suspendu la procédure et, de fait, reporté la décision politique, c'est-à-dire le vote populaire envisagé pour ce printemps encore. Il est probable qu'une décision ne sera pas rendue avant plusieurs mois.

Le processus initialement prévu, prévoyait que le jury se détermine sur un projet qui devait ensuite être entériné par le Comité de direction et les délégués de l' AISG, avant d'être soumis au vote populaire.

Le dépôt de ce recours a eu pour conséquence, d'une part, la modification de la stratégie envisagée et, d'autre part, l'anticipation de certaines phases, notamment celle relative à la négociation de gré à gré avec le consortium vainqueur du concours. Le jury a exprimé un certain nombre de recommandations qui nécessitent des modifications du projet primé. Afin de ne pas perdre une année supplémentaire, les Comités de direction l'ARG et de l' AISG - qui chapeautent ce projet - ont entrepris des discussions avec le consortium lauréat afin de modifier le projet, ceci en vue d'arriver à la votation avec un projet définitif, sur lequel la population, puis les communes in fine, pourront se prononcer en toute connaissance de cause.

Pour que cette phase se déroule dans les meilleures conditions, il est impératif de pouvoir être secondé par les compétences du bureau qui suit le projet depuis ses débuts, c'est-à-dire le Bureau Ernst & Young. Le dossier est entré dans une phase cruciale et il convient de limiter les risques au maximum. Il s'agit notamment d'accompagner l'affinage de l'offre retenue, de procéder au suivi des modifications nécessaires afin de parvenir à un projet définitif qui fera l'objet d'un contrat PPP précis qui engagera les parties durant les années de construction et les 25 ans d'exploitation. Tous ces aspects techniques, ainsi que les questions juridiques et financières liées aux modifications envisagées, doivent être suivies par des personnes compétentes et expérimentées.

Après négociation, le Bureau Ernst & Young a chiffré son offre à Fr. 135'000.-- auxquels, le Comité de direction propose d'ajouter Fr. 15'000.-- pour les impondérables.

Etant donné que l'ensemble des investissements relatifs au Centre sportif a été consenti par l'ARG, il est proposé de ne pas changer cette logique en prélevant ce montant dans le Fonds d'investissement de l'ARG. Il s'agit du dernier montant sollicité avant la votation populaire. Ensuite, il appartiendra à l' AISG de gérer le dossier dans toutes ses dimensions.

M. le Président demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décisions:

Les délégués acceptent à l'unanimité de prélever dans le Fonds d'investissement de l'ARG Fr. 135'000.-- afin de mandater le Bureau Ernst & Young pour l'accompagnement du projet jusqu'à la signature du contrat et Fr. 15'000.--, destinés à d'éventuels imprévus. Le montant total accepté par les délégués se monte à Fr. 150'000.--.

5. Remontées mécaniques fribourgeoises

5.1 Constitution d'un groupe de travail et propositions à l'Assemblée des délégués

M. le Président fait savoir que ces derniers mois, l'ARG a été sollicitée à plusieurs reprises pour intervenir dans le débat relatif à l'avenir des remontées mécaniques régionales, ce qui revient à porter une réflexion sur l'avenir du tourisme gruérien.

Le Message annexé à la convocation a fourni des informations quant à la politique touristique régionale et à sa nécessité de se diversifier. Au vu de l'importance de ce dossier, l'ARG a organisé hier, 18 mai 2016, une conférence de presse.

Le Comité de direction a longuement réfléchi sur cette question qu'il considère comme importante pour l'avenir du district. La stratégie qu'il suggère est divisée en quatre temps:

- définition des principes sur lesquels s'appuieront les stratégies futures
- constitution d'un groupe de travail
- élaboration d'une demande de crédit à l'Assemblée des délégués – NPR
- présentation d'un rapport et d'un calendrier de mise en œuvre.

Les principes sont:

- intégrer les conséquences des changements climatiques dans la nécessaire réorientation du tourisme gruérien
- légitimation de l'ARG à lancer une réflexion sur l'avenir du tourisme régionale, afin de favoriser une transition vers un tourisme moins dépendant de la neige
- l'ARG ne revient pas sur sa décision de ne pas financer les canons à neige et il appartiendra au groupe de travail de conforter ce point de vue ou alors de faire des propositions appuyées par une argumentation climatique, technique et financière.

Il précise que le Comité de direction ne désire pas ouvrir ce soir un débat sur cet enjeu fondamental pour la région.

M. le Président fait savoir que, hier soir, le Directeur de l'Union Fribourgeoise du Tourisme UFT présentait, dans le cadre de l'Assemblée de La Gruyère Tourisme, les premiers résultats de son étude sur l'impact financier du tourisme en Gruyère. Ceux-ci sont estimés à plus de 200 millions de francs par an, dont 30 millions de francs pour les remontées mécaniques.

La votation des délégués portera sur l'acceptation des principes énoncés ci-dessus et sur l'autorisation donnée au Comité de direction de mettre en place un groupe de travail dont la composition serait la suivante:

Comité de pilotage Avenir touristique:

- Association Régionale la Gruyère ARG
- Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG
- Représentants du canton de Fribourg
- Représentants des stations concernées (La Berra, Charmey, Jaun et Moléson)
- Représentants des communes-siège
- Représentants des milieux touristiques (La Gruyère Tourisme, Union Fribourgeoise du Tourisme, Offices du tourisme concernés)
- Représentants des sociétés propriétaires (Télégruyère SA, RMF SA)
- Représentants des milieux scientifiques (climat, météorologie, mandats)
- Divers

Les missions qui lui seront confiées, seront de trois niveaux:

- conduite d'une réflexion sur les collaborations et les coordinations possibles entre les sociétés de remontées et entre les stations; établissement d'un inventaire et formulation de propositions
- projection de scénarios au sujet de l'avenir de nos stations hivernales confrontées au changement climatique et à la modification des habitudes de consommation
- mise en place des stratégies de diversification au niveau de l'offre hivernale et de l'offre estivale, et définition de scénarios afin de rééquilibrer les deux saisons; proposition d'un catalogue de mesures avec un calendrier de mise en œuvre et des priorités.

Aujourd'hui, il n'est pas possible d'apporter des réponses à la plupart de ces questions. Dans la mesure où l'Etat de Fribourg ne semble pas disposé à entreprendre ce travail comme l'a fait l'Etat de Vaud avec le projet Alpes Vaudoises 2020, le Comité de direction de l'ARG suggère d'entreprendre cette démarche qui est complexe, délicate mais qu'il juge indispensable.

Il demande s'il y a des questions ou remarques.

M. Jean-Claude Schuway, Syndic de Jaun relève qu'il ne s'agit pas seulement de tourisme mais que l'ensemble des secteurs économiques qui l'entoure, telle l'hôtellerie, etc. est concerné par cette problématique. Il estime que des réflexions doivent être faites car, à son avis, des possibilités réelles sont présentes et il faut développer des stratégies. Les activités hivernales et estivales doivent être repensées et des synergies doivent être développées. Des offres touristiques doivent également pouvoir être proposées lorsque le temps n'est pas au rendez-vous. Il donne quelques exemples sur ce qui est réalisé dans le Tyrol autrichien et il se propose pour travailler dans le groupe de travail.

M. le Président demande s'il y a d'autre remarque ou question et il constate que ce n'est pas le cas. Il passe au vote.

Décision:

Les délégués acceptent à l'unanimité les principes développés ci-dessus et dans le Message relatif aux remontées mécaniques fribourgeoises ainsi que la composition du groupe de travail prévu.

6. Elections

M. le Président

6.1 au sein du Comité de direction

M. le Président indique que le Comité de direction de l'ARG doit être reconstitué et que ce sont les 2/3 des membres du Comité qui vont être renouvelés.

Ci-dessous figure la composition actuelle du Comité de direction, avec en surbrillance grise les noms des membres sortants ou qui ne reconduisent pas leur mandat. Il s'agit de :

Secteur	Nom et prénom	Commune	Nombre de représentants
Commune de Bulle	Yves Grandjean	Bulle	3
	Yves Menoud		
	Sylvie Magne		
Centre	Joseph Gremaud	Le Pâquier	1
Intyamon	Christiane Schwaller	Haut-Intyamon	1
La Jogne	Bernard Rime	Val-de-Charmey	1
Rive gauche	Pascal Florio	Marsens	1
Rive droite	Daniel Schmoutz	Corbières	1
Sionge	Jean-Marc Piguet	Sâles	1
Total des membres			9

M. le Président fait savoir que M. Grandjean a assumé la Vice-présidence de l'ARG et qu'il fut membre, avec M. Schmoutz, de la Commission de réflexion qui prépare les séances du Comité de direction. M. Schmoutz représentait les intérêts de l'ARG au sein du Conseil d'administration des Bains de Charmey. M. Menoud a assuré la Présidence de la Commission des affaires communales et, à ce titre, il fut responsable de la surveillance des finances de l'ARG. Mme Magne s'est engagée en faveur du Centre sportif, en tant que membre du Groupe de travail et membre du Jury du concours et M. Gremaud a assumé un long mandat au sein du Comité de direction de l'ARG et il fut son représentant au sein du Conseil d'administration d'Espace Gruyère. Quant à Mme Schwaller, elle a quitté le Comité de direction à la fin de l'année passée, sans être remplacée.

Au nom des 25 communes de la Gruyère, **M. le Président** tient à exprimer sa reconnaissance aux personnes qui quittent le Comité de direction et il propose aux délégués de les applaudir chaleureusement pour leur engagement et leur travail au sein de l'ARG.

Pour la nouvelle législature 2016-2021, les diverses sous-régions du district ont transmis des candidatures à l'ARG. Ces dernières figurent en surbrillance grise dans le tableau ci-dessous.

Secteur	Nom et prénom	Commune	Fonction	Nombre de représentants
Commune de Bulle	Johanna Gapany	Bulle	Conseillère communale	3
	Jacques Morand		Syndic	
	Marie-France Roth Pasquier		Conseillère communale	
Centre	Jean-Pierre Doutaz	Gruyères	Syndic	1
Intyamon	Olivier Pharisa	Bas-Intyamon	Conseiller communal	1
La Jogne	Bernard Rime	Val-de-Charmey	Conseiller communal	1
Rive gauche	Pascal Florio	Marsens	Conseiller communal	1
Rive droite	Christel Fromaigeat	Corbières	Conseillère communale	1
Sionge	Jean-Marc Piguet	Sâles	Syndic	1
Total des membres				9

M. le Président demande si la parole est demandée et il constate que ce n'est pas le cas. Il propose de passer au vote.

Décision:

Les délégués élisent par acclamation les nouveaux membres du Comité de direction tels que proposés ci-dessus.

M. le Président propose de passer à l'élection de la présidence et de la vice-présidence.

Pour la vice-présidence, il est proposé de maintenir la tradition non écrite qui veut que le chef-lieu dispose de la vice-présidence. Cette personne est également membre de la Commission de réflexion. Pour remplacer M. Grandjean, il est proposé Mme Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale de Bulle depuis la précédente législature. Mme Roth Pasquier a changé de registre au sein du nouvel exécutif bullois pour reprendre des dossiers comme la mobilité, la révision du Projet d'agglomération, les relations avec les associations régionales. Il s'agit d'une position importante pour l'avenir de la région lorsque l'on sait que la Commune de Bulle représente la moitié de la population gruérienne.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures pour la vice-présidence et il constate que ce n'est pas le cas.

Concernant la présidence, dans la mesure où l'ARG a toujours été présidé par le Préfet et que ce dernier accepte d'être reconduit à cette fonction, il suggère, sans faire de formalisme, de le reconduire dans cette fonction et d'élire d'un seul mouvement la vice-présidente et le président. Il passe au vote.

Décisions:

Les délégués élisent par acclamation M. le Préfet Patrice Borcard à la Présidence de l'ARG et Mme Marie-France Roth Pasquier, Vice-présidente de l'ARG.

M. le Président remercie les délégués pour la confiance accordée et il se réjouit d'œuvrer ensemble pour les nombreux défis qui attendent notre district, les dossiers ne manquent pas.

Le Comité de direction aura pour charge d'élire des membres au sein des commissions suivantes:

- Commission de réflexion
- Commission des finances
- Commission des affaires communales
- Commission des transports et de l'énergie
- Commission des Etats généraux
- Commission Fusion de communes
- Commission Avenir touristique
- Commission aménagement du territoire et Plan directeur régional

7. Fusion de communes

7.1 Informations et suite de la procédure

M. le Président rappelle que le projet de fusion des communes du district de la Gruyère – une commune unique pour toute la région – a été présenté aux élus communaux réunis à la salle CO2, le 16 décembre 2015. 82% des personnes ont été favorables à ce que cette idée soit creusée davantage. Les communes ont aussi été sollicitées et leur position rejoint celle des élus puisque plus du $\frac{3}{4}$ des communes, soit 19 sur 25 communes, estiment nécessaire de vérifier la faisabilité de cette idée et d'engager des travaux afin d'atteindre cet objectif.

Les six communes qui n'ont pas apporté un avis positif ne sont pas pour autant totalement opposées à une telle perspective et trois d'entre elles le disent clairement dans leur prise de position. Elles souhaitent cependant disposer d'éléments plus clairs et plus étayés au sujet de l'administration qui devra immanquablement demeurer au niveau communal.

Le groupe de travail rencontrera prochainement les six communes afin de poursuivre la discussion avec elles. Parallèlement, un mandat a été confié à un bureau spécialisé dans ces questions communales afin de creuser plusieurs aspects, notamment la représentation politique, la compatibilité des deux niveaux administratifs et la question des délégations de compétence.

Le groupe de travail a également étudié l'hypothèse d'un changement de la loi sur les communes et du report du délai de dépôt d'un projet de fusion. En fonction des réponses apportées et des discussions avec les communes, il conviendra de se déterminer sur la constitution d'une conférence régionale, telle qu'elle est définie par l'article 107bis de la loi sur les communes. Conférence qui serait appelée à se prononcer sur la faisabilité d'un tel projet.

La forme qui sera donnée à la procédure à venir doit encore être définie, mais il convient de répéter que la législature qui s'ouvre contraindra à une réflexion de fond sur l'avenir du niveau communal, sur les collaborations qui devront être initiées au niveau des EMS, de l'aménagement du territoire, des pompiers, des infrastructures culturelles ou sportives. Toutes ces questions seront au cœur du plan directeur régional qui devra rapidement être initié afin d'être prêt pour déposer un projet dès l'approbation du plan directeur cantonal, en 2020.

M. le Président ouvre la discussion et il constate que la parole n'est pas demandée.

8. Structures d'accueil de la petite enfance et accueil familial de jour

8.1 Informations et suite de la procédure

M. le Président rappelle que c'est à la fin de l'année 2012 que le sujet d'une harmonisation des procédures et des tarifs concernant les structures d'accueil de la petite enfance a été lancé par l'ARG, à la demande de plusieurs communes. C'est M. le Président de la Commission des affaires communales Yves Menoud qui a pris en charge ce dossier. Il ne mesurait alors pas le nombre de séances nécessaires ainsi que le nombre de rencontres qu'il a fallu avec les services de l'Etat et avec d'autres associations ayant déjà œuvré à

une telle procédure ou avec les crèches dont il a fallu rencontrer les responsables à plusieurs reprises.

Il souhaite remercier M. Y. Menoud pour le travail conséquent d'analyse, de propositions d'harmonisation.

L'objectif de la démarche est de faciliter le travail des communes et celui des parents qui, aujourd'hui, doivent faire le tour de nombreuses structures dont les conditions sont souvent dissemblables. Harmoniser les procédures, revient à établir des critères identiques pour tous afin de permettre le calcul d'une juste subvention. Il va sans dire qu'il convient naturellement de veiller à ce que les charges communales ne soient pas alourdies par cette harmonisation, au contraire.

Le dossier arrive à son terme, avec la mise en place d'un site internet, d'un règlement qui a été mis en consultation auprès des communes et de la rédaction d'une convention-type.

Il donne la parole à M. Y. Menoud, afin qu'il apporte des compléments à ces informations générales.

M. Y. Menoud relève qu'il a déjà eu l'occasion de donner des informations lors d'Assemblées des délégués ainsi qu'à l'occasion de la soirée d'informations destinée aux communes qui a eu lieu le 10 décembre 2015. Dans ce dossier, la Commission s'est réunie à 28 reprises et il donne des informations sur les enquêtes et sondages réalisées, sur les contacts pris avec les services de l'Etat, les structures d'accueil, certaines communes et avec le district de la Glâne qui a déjà mis en place un concept géré par leur Association à buts multiples, chargée de toutes les relations entre les structures d'accueil, les communes et les parents. La Commission s'en est inspirée car cela fonctionne bien.

En outre, il fait savoir que M. Audemars, de l'Accueil Familial de Jour de la Gruyère a collaboré à l'élaboration des documents proposés en apportant son expérience et son regard du point de vue de la pratique.

Le concept et les nouveaux documents proposés ont été mis en consultation auprès des communes pour prises de position. Ces dernières se sont déclarées favorables à une harmonisation et uniformisation en posant beaucoup de questions ou en soulevant des remarques. La Commission les a pris en compte en apportant des modifications aux premiers projets. Ainsi, les grilles de référence, qui avaient été calquées sur celles proposées par l'Etat de Fribourg, ont été revues car elles ne correspondaient pas à la pratique des coûts en Gruyère et les augmentations étaient importantes.

Les structures d'accueil ont été invitées à participer à une soirée d'information le 10 mai 2016, lors de laquelle le concept et les documents leur ont été présentés. M. Ducret du Service de l'enfance et de la jeunesse était également présent et il a été répondu à toutes les questions ou remarques. L'échange fut constructif.

D'ici au 30 mai prochain, l'ARG adressera aux communes les nouveaux documents ainsi qu'une version « Questions/Réponses » de ces documents afin que les communes soient tenues au courant du traitement que la Commission aura donné à leurs prises de position.

Il sera demandé à toutes les communes gruériennes d'adopter le nouveau Règlement en renvoyant un exemplaire signé à l'ARG d'ici au 30 juin 2016. Pour qu'une harmonisation

des documents et une uniformisation de la procédure puissent avoir lieu avec l'ensemble des structures d'accueil, il est important que toutes les communes du district y adhèrent. Dès que l'ARG aura réceptionné tous les Règlements, les nouveaux documents seront adressés aux structures d'accueil pour une entrée en vigueur au 1^{er} août 2016, avec un délai de deux ans pour se mettre en conformité.

Les prochaines étapes de la Commission seront:

- la mise en vigueur et l'application des nouveaux documents et de la nouvelle procédure
- la mise en ligne d'un calculateur qui permettra aux parents de calculer eux-mêmes leur droit à une subvention et d'enregistrer leurs données pour transmission selon la procédure prévue.

M. le Président demande si la parole est demandée et il constate que ce n'est pas le cas.

9. **Informations**

9.1 **Aménagement du territoire**

M. le Président relève que le Groupe de travail Aménagement du territoire poursuit son activité. Il donne des informations pour les personnes qui n'ont pas participé aux prémices de ce projet. L'objectif de l'ARG a été de veiller à ce que, durant la période du moratoire qui court jusqu'à l'acceptation du Plan directeur cantonal par la Confédération, c'est-à-dire pas avant 2019, les échanges entre communes surdimensionnées et communes demandeuses de mises en zone se fassent à l'intérieur du district, afin de favoriser les intérêts de la région et, surtout, les places de travail. La volonté du Comité de direction est de gérer les surdimensionnements des communes gruériennes de manière cohérente, efficace et raisonnable, et non pas d'intervenir dans l'aménagement du territoire de chaque commune, comme certaines ont pu le penser dans un premier temps.

L'ensemble des communes gruériennes a accepté les propositions qui lui ont été soumises et a signé la charte proposée.

Le Comité de direction de l'ARG, en collaboration avec le Groupe de travail, a défini les critères d'attribution qui indiquent une claire priorité aux zones d'activité. Il s'agit maintenant de poursuivre le travail en définissant les conditions des échanges, conditions financières notamment.

L'ARG a reçu trois demandes d'échanges et des discussions concrètes vont commencer ces prochaines semaines.

M. le Président ouvre la discussion et il constate que la parole n'est pas demandée.

9.2 **Plateforme juridique Intranet**

M. le Président fait savoir que depuis près d'une année, le secrétariat de l'ARG s'est doté d'un service juridique qui fonctionne à la satisfaction des communes, qui ont déjà largement fait appel à ses compétences. Mme Luchinger a transmis un premier rapport qui témoigne de la nécessité d'un tel service.

La création d'une telle structure devait se doubler d'un système informatique, permettant la diffusion de l'information susceptible d'intéresser l'ensemble des communes gruériennes. En effet, ce sont souvent les mêmes problèmes qui se posent aux communes. Une banque de données intranet a été envisagée afin que les informations et les réponses apportées soient profitables à toutes les communes.

Le développement de cette plateforme intranet a été confié à M. Pascal Florio, Conseiller communal de Marsens et membre du Comité de direction. Il donne la parole à M. Florio pour une brève présentation.

M. Florio fait savoir que le module a été développé avec deux volets et que l'accès est sécurisé. Le concept a été préparé en collaboration avec Mme Luchinger. Cette dernière reçoit beaucoup de téléphones et de courriels, dont le suivi est laborieux. Il fait une présentation de la plateforme avec un exemple de questions/réponses et il indique que ce qui est fait actuellement par courriels pourra l'être sur la plateforme sous forme de bulles de dialogue, assurant ainsi un suivi plus aisé. Les deux modules complémentaires pourront être utilisés indépendamment.

Il relève qu'une réflexion doit être faite quant à l'hébergement d'une telle plateforme qui doit être sécurisée et que cela engendrera des coûts. En outre, la réflexion pourrait aller plus loin au niveau du canton, par exemple.

10. Divers

M. le Président demande si quelqu'un veut s'exprimer et il constate que ce n'est pas le cas.

M. le Président relève que l'Assemblée de printemps est arrivée à son terme et que ce fut une année un peu particulière en raison du renouvellement des autorités communales et du Comité de direction de l'ARG. Il tient, une nouvelle fois, à remercier toutes les personnes qui ont œuvré et qui œuvrent au sein de l'ARG.

Les dossiers à traiter sont nombreux et parfois fort complexes. Aussi, il fait savoir que l'ARG mettra sur pied une séance d'information destinée à tous les élus gruériens et qui prendra la forme des Etats généraux de l'ARG, d'ordinaire organisés en automne. L'information sera donc complétée par des discussions et des débats sur les thèmes principaux de la législature à venir. Cette séance se déroulera sous la forme d'informations et de débat avec des ateliers qui permettront de développer des thèmes comme la réorientation du tourisme, l'aménagement du territoire et le plan directeur régional, la politique des personnes âgées ou la perspective d'une commune unique.

Les Etats généraux « Informations aux élus et ateliers » se dérouleront l'après-midi du vendredi 11 novembre 2016. Il prie les délégués de bien vouloir d'ores et déjà agender cette date.

Il remercie les personnes présentes pour leur participation et leur attention. Il remercie également la Commune de Jaun pour son accueil et il souhaite à tous une bonne soirée.

Pour les délégués de l'ARG qui sont également délégués de l' AISG, il les informe qu'il y a une petite pause d'environ 15 minutes. Ensuite, M. le Président Pascal Lauber ouvrira les assises de l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG.

L'Assemblée est levée à 18 heures 35.

Association Régionale la Gruyère

Le Président :

Patrice Borcard, Préfet



La secrétaire régionale :

Nadine Gobet



Bulle, le 3 juin 2016

Distribution : - Mmes et MM. les délégués

- Conseils communaux
- Comité de direction